



Report des congés au-delà du 31 décembre 2020. Habituellement autorisé jusqu'au 31 mars, le report de jours de congés au-delà du 31 décembre pour cet hiver sera possible jusqu'à la fin des vacances scolaires de février : le 7 mars 2021. Jusqu'à 9 jours (JCF ou récup J0) peuvent être reportés.

JRH 2020 et 2021. Le calcul du dépassement horaire 2020 donne 5 JRH. Une partie des contrôleurs a déjà posé plus de 5 JRH et pour des soucis d'équité, l'administration **déduira ce surplus des JRH 2021**. L'administration laisse également le choix à chaque contrôleur de poser plus de 5 JRH en 2020, et appliquera les déductions sur 2021 en fonction. Un contrôleur n'ayant posé que 5 JRH en 2020 commencera 2021 avec la totalité de ses JRH. Il est également possible de **remplacer des JRH antérieurs par des JCF** afin de conserver davantage de JRH en 2021.

Suite aux demandes du SNCTA tant au niveau local que national, le report de congés 2020 est possible jusqu'au 7 mars 2021, et le calcul de JRH prend en compte les dépassements horaires effectués par les contrôleurs du CRNA/SE pour répondre à la forte demande de trafic à laquelle ils font face malgré la crise sanitaire.